

**PIÈCES JUSTIFICATIVES.**

**ARRÊT DE LA COUR DE PARLEMENT (1)**

*QUI condamne JULIENNE BEDON, fille domestique, à être brûlée vive, pour avoir empoisonné le sieur Philippe de Bengy, son maître, chanoine de l'église cathédrale de Bourges.*

**EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT**

Du vingt-huit août 1766.

Vu par la Cour le Procès criminel fait par le Lieutenant criminel du Bailliage et siège Présidial de Bourges, à la requête du Substitut du Procureur Général du Roi au-

(1) Cette pièce fait aussi partie de la collection de M. Charles de Laugardière, qui possède des documents nombreux et divers sur tout ce qui touche le Berry.

dit siège, Demandeur et Accusateur, contre Julienne Bedon, défenderesse et accusée, Prisonnière ès-prisons de la Conciergerie du Palais, appelante de la sentence rendue sur ledit Procès le 28 juin 1766, par laquelle ladite Julienne Bedon aurait été déclarée duement atteinte et convaincue, d'avoir, dans l'intervalle du premier au trois des présents mois et an, causé par la voie du poison, la mort violente arrivée le trois dudit mois, du feu sieur Philippe Bengy son Maître, Chanoine de l'Église Cathédrale de la Ville de Bourges; pour réparation de quoi, et en outre comme étant la dite Julienne Bedon véhémentement soupçonnée d'avoir usé de la même voie du poison envers Marie Chevalier et Françoise Bonnet, servantes domestiques de la Demoiselle Petit, demeurantes en la même maison que le défunt sieur Philippe Bengy, en ce que dans le même temps lesdites Chevalier et Bonnet se seraient trouvées subitement saisies et attaquées d'accident et maladie, dont elles auraient été traitées comme empoisonnées, ladite Julienne Bedon aurait été condamnée à faire amende-honorable audevant de la principale porte de l'Église Cathédrale de ladite ville de Bourges, où elle serait menée et conduite par l'Exécuteur de la Haute-Justice dans un tombereau, et là, nue, en chemise, ayant la corde au col, avec écriteaux devant et derrière portant ce mot *Empoisonneuse* et tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment, témérairement et comme mal avisée, elle avait commis et exécuté le détestable attentat et crime d'empoisonnement envers son Maître, dont elle se repentait et demandait pardon à Dieu, au Roi et à Justice; ce fait, menée et conduite dans ledit tombereau en la place publique du Marché à bled de ladite ville de Bourges, pour y être pendue et étranglée à une potence qui y serait dressée à cet effet, ensuite son corps jeté au feu dans un bûcher ardent pour y être réduit en cendres, et les cendres jetées au vent; tous les biens de ladite Julienne Bedon auraient été déclarés acquis et confisqués

au Roi, ou à qui il appartiendrait. sur iceux et autres non sujets à confiscation préalablement pris la somme de cent livres d'amende envers le Roi, en cas que confiscation n'ait lieu à son profit; ayant aucunement égard aux requête et demande desdits Pierre, Antoine et Catherine Bengy, ladite Julienne Bedon aurait été condamnée envers eux en cinq cent livres de dommages-intérêts par forme de réparation civile, ladite somme de cinq cent livres applicable du consentement des-dits Pierre, Antoine et Catherine Bengy, au pain des prisonniers; faisant droit sur les conclusions du Substitut du Procureur Général du Roi, pour ce qui concernait la vente et distribution d'arsenic, du régal, de l'orpiment et du sublimé, il aurait été ordonné que l'Édit du mois de juillet 1682, enregistré à la Cour de Parlement le 30 août suivant, ensemble l'arrêt de règlement de ladite Cour du 22 août 1764, seraient exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence aurait été enjoint à tous Marchands, Médecins, Chirurgiens, Apothicaires, Epiciers-Droguistes, Orfèvres, Teinturiers, Maréchaux et autres de s'y conformer, notamment aux articles VII, VIII et IX dudit Édit, et ce, sous les peines y portées; et serait ledit Jugement imprimé, lu, publié et affiché, ès Places publiques, Carrefours et lieux accoutumés de ladite ville de Bourges; l'Arrêt de la Cour du 31 juillet 1766, par lequel avant faire droit sur l'appel de ladite Bedon, il a été ordonné que pardevant le Lieutenant Criminel du Baillage de Bourges, ladite Julienne Bedon serait appliquée à la question ordinaire et extraordinaire, pour apprendre par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du Procès, à l'effet de quoi ladite Julienne Bedon serait transférée, sous bonne et sûre garde, des prisons de la Conciergerie du Palais en celles dudit Baillage, pour le Procès-verbal de lecture fait, rapporté, et ladite Julienne Bedon ramenée pareillement, sous bonne et sûre garde, desdites Prisons en celles de la Conciergerie du Palais à Paris, et ledit Procès-verbal vu par la Cour être ordonné ce que de raison. Le Procès-verbal de torture

subi par ladite Julienne Bedon devant ledit Juge, en exécution dudit Arrêt, le 14 août présent mois. Conclusions du Procureur Général du Roi, lequel comme de nouvel venu à sa connaissance, aurait requis être reçu Appelant à minima de ladite sentence. Ouïe et interrogée en la Cour ladite Julienne Bedon sur sa cause d'appel, et cas à elle imposés : Tout considéré,

LA COUR reçoit le Procureur Général du Roi, appelant à minima de ladite Sentence; faisant droit sur son appel, ensemble sur celui interjeté par ladite Julienne Bedon de la même Sentence, met l'appellation et Sentence de laquelle a été appelé au néant; émendant, pour les cas résultants du Procès, condamne ladite Julienne Bedon à faire amende-honorable audevant de la principale porte de l'Église Cathédrale de la Ville de Bourges, où elle sera menée par l'Exécuteur de la Haute-Justice, dans un tombereau, nus pieds, nue tête, en chemise, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres. et là, étant à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix, que méchamment, témérairement et comme mal avisée, elle a commis et exécuté le détestable attentat et crime d'empoisonnement envers son Maître, dont elle se repend et demande pardon à Dieu, au Roi et à Justice: ce fait, menée et conduite dans ledit tombereau en la Place publique du Marché à bled de ladite ville de Bourges, pour y être, dans un bûcher qui y sera à cet effet dressé, brûlée vive, son corps réduit en cendres, et ses cendres jetées au vent : déclare tous les biens de ladite Julienne Bedon acquis et confisqués au Roi, ou à qui il appartiendra, sur iceux et autres non sujets à confiscation préalablement pris la somme de deux cent livres d'amende envers ledit Seigneur Roi. en cas que confiscation n'ait lieu à son profit, la sentence au résidu ressortissant effet: ordonne que le présent Arrêt sera imprimé, publié et affiché tant en la ville de Bourges et es environs, qu'en la Ville, Faubourgs et Banlieue de Paris, et partout où

besoin sera : et pour le faire mettre à exécution, renvoie ladite Julienne Bedon prisonnière pardevant le Lieutenant Criminel dudit Bailliage de Bourges.

Fait en Parlement le vingt-huit août mil sept cent soixante-six. Collationné, MASSIEU.

Signé : RICHARD.

## ARMORIAL DES ALLIANCES

### DE LA FAMILLE DE BENGY

**AGARD.** D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un visage de léopard du second. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière, Armorial général, nos Essais généalogiques* (famille Gassot).

**ALESME** (v'). D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un chevron de même; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. — *Limousin. — Armorial général de France.*

**ALIX.** D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes du même. — *Archives de la Noblesse, par Lainé.*

**ALLEAUME.** D'azur, à trois coqs d'or. — *Orléanais. —*

**BERTHERAND** ou **BERTRAND**. Losangé d'hermines et de gueules. — Bourbonnais, Berry, Orléanais. — La Thaumassière, *Histoire de Malte*, par Vertot.

**BICHER**. De sable, à la biche passante d'argent, accolée d'or. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**BIDAULT**. De gueules, à une biche passante d'argent. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**BIET**. De gueules, à une branche d'arbre sec d'or en abîme péri en bande, à trois montjoyes ou rochers d'argent, un en chef, l'autre en pointé, le troisième au point et place de la senestre partie de la pointe. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**HIGOT**. De sable, à trois visages de léopard d'or, lampassés de gueules, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière, etc.

**BLANCHET**. De sable, au cygne d'argent, nageant sur une onde de même. — *Armorial général de France*.

**BLANQUET DE ROUVILLE**. D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ et accompagnée de deux croissants du second, celui du chef versé. — *Nobiliaire universel de France*, par Saint-Allais.

**BLONDEAU**. D'or, au chevron d'azur, chargé au som-

met d'un croissant d'argent, accompagné de trois œillets de gueules, tigés et feuillés de sinople. — *Archives de la Noblesse*, par Lainé.

**BODIN DE BOISRENARD**. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses de même; au chef d'argent, chargé de trois merlettes d'azur. — Armes communiquées.

**BONDOR**. D'or, à une masse d'armes périée en pal, de sable. — La Thaumassière, page 1,022.

**BONNAULT (DE)**. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef, et d'un dauphin couronné d'or en pointe. — *Armorial d'Aurillac et Alquier*, reg. 1<sup>er</sup>. Manuscrits du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans, tome IV, page 63. — *Généalogie de la famille GASSOT*, par l'auteur.

**BONNEAU DU MARTRAY**. De gueules, à trois grenades d'or ouvertes du premier. — Bourgoigne. — Armes communiquées.

**BONNET**. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois heaumes d'argent, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*. La Thaumassière. — Voir dans nos *Essais généalogiques* (famille Tullier), nos notes sur ces armoiries.

**BONNEVAL (DE)**. D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules. — La Thaumassière, La Chesnaye des Bois, etc.

*Mémoires du maréchal de Castelnau*; Manuscrits du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans.

**ARGENCES** (n'). De gueules, à la fleur de lys d'argent. — Poitou. — *Histoire de Malte*, par Vertot.

**ARNOUL**. De sable, à trois moutons d'argent passant l'un sur l'autre, celui du milieu accosté de deux roses de même, tigées et feuillées d'or. — *Armorial général de France*.

**AMIGNON**. Armes inconnues.

**AUPIC**. D'argent, au chevron d'azur sommé d'une pie au naturel, accompagné en chef de deux palmes de sinople et en pointe d'un arbre de même. — Berry. — *Armorial général*. — Lainé, *Archives de la Noblesse*.

**BAGUENAUT**. D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et d'une foi de carnation, parée du second en pointe, surmonté d'un lys au naturel; au chef cousu d'or chargé de trois merlettes de sable. — Armes communiquées.

**BARBE**. D'azur, à une tête à deux faces d'or. — Bourbonnais. — *Armorial général de France*.

**BARRET DE SAINT-VENANT**. D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux mouchetures d'hermine de même, et en pointe d'un soleil d'or. — Armes communiquées.

**BAUDOIN**. D'azur, à trois aiglettes d'or, surmontées d'un soleil du même. — *Armorial général, Archives de la Noblesse*, par Lainé.

**BEAUCLERC** (DE). De gueules, au chevron d'or, accompagné de deux têtes arrachées de loup au naturel en chef et d'un loup passant de même en pointe; au chef d'azur, soutenu d'un filet d'or. — Armes communiquées.

**BEAUCORPS-CRÉQUY** (DE). Écartelé aux 1 et 4 d'azur à deux fasces d'or, qui est de *Beaucorps en Guyenne*; aux 2 et 3, d'or au créquier de gueules, qui est de *Créquy*. — Chevillard, le Père Ménétrier, Vertot, La Chesnaye des Bois, *Armorial général*, etc.

**BERNARD DE MONTEBISE**. D'azur, à la licorne d'argent. — Touraine. — *Histoire de Malte*, La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire héraldique de Gastelier de La Tour*, nos *Essais généalogiques* (famille Gassot).

**BERTHET**. D'azur, au besan soutenu d'un croissant et surmonté d'une étoile, le tout d'argent. — Nos *Essais généalogiques* (famille Gassot), d'après une ancienne généalogie de cette maison, du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, possédée par M. le vicomte de Fussy.

**BERTHIER DE GRANDRY** (DE). D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, rangées 1 et 2, et en pointe d'un lion d'or. — Nivernais. — *Cabinet des titres*.

**BONNIÈRE (DE LA).** D'argent, à la fleur de lys de gueules. — Touraine. — *Dictionnaire de la Noblesse*, par Jouffroy d'Eschavanne.

**BOSQUILLON D'AUBERCOURT.** D'azur, à trois serpettes d'argent, mouchetées d'or posées en pal; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules. — Picardie. — *Armorial général*, Borel d'Hauterive.

**BOUER.** De sinople, au sautoir d'argent, chargé de cinq fleurs de lys d'azur, cantonné de quatre têtes de bouc d'or. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**BOUFFET.** D'azur, à trois trèfles d'or, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*. — Notre armorial de la famille GASSOT.

**BOURGOGNE (DE).** Écartelé, aux 1 et 4 semé de France, à la bordure componée d'argent et de gueules, qui est de *Bourgogne moderne*; aux 2 et 3 bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, qui est de *Bourgogne ancien*; et sur le tout : d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de *Flandre*; les écartelures brisées d'une plaine d'or à la pointe de l'écu. — Flandre. — La Chesnaye des Bois.

La plaine ou *champagne*, qu'on emploie rarement dans les armoiries, est une pièce qui occupe au bas de l'écu deux parties des huit de sa hauteur. Les héraldistes la distinguent de la *terrasse*, mais, dans la pratique, on confond

presque toujours ces figures. (Comte de Soultrait.)

**BRIELLE.** (DE) D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux demi-vols de même en chef et d'un croissant montant d'argent en pointe. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**BRIEY (DE).** D'or, à trois pals alésés et fichés de gueules. — *Archives de la Noblesse*, par Lainé; *Salles des Croisades*, à Versailles.

**BRISACIER (DE).** D'azur, à un lion d'or et un chef d'argent, chargé de trois trèfles d'azur. — Blaisois et Berry. — *Armorial général de France*. (Généralité de Bourges.)

**BRISSAC (DE).** De sable, à trois fasces d'or, d'or, — Anjou. — Le Père Ménétrier, *Gastelier de La Tour*, etc., etc.

**BRISSON DE PLAGNY.** D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or, et, en pointe, d'une rose d'argent boutonnée de gueules. — Nivernais. — *Armorial du Nivernais*, par le comte de Soultrait; notre collection de sceaux.

**BRUÈRES.** D'azur, au lion d'or, chargé d'une fasce en devise de gueules, surchargée de trois étoiles d'argent. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**BUGY.** D'azur, à l'arbalète en bande, chargée de son

carquois en sautoir : le tout d'or. — Orléanais. — Manuscrits du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans, vol. V, f° 69.

**BUISSERET (DE).** Écartelé, aux 1 et 4 : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; aux 2 et 3 : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de Mores de sable, tortillées d'argent. — Flandre. — La Chesnaye des Bois, etc.

**BUZACY DE PUVANT.**

**CAMBIS (DE).** D'azur, au chêne d'or, mouvant d'une montagne à six coupeaux du même. — Comtat-Venaissin. — La Chesnaye des Bois, Jouffroy d'Eschavannes.

**CARRELET.** D'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; au chef d'azur, chargé de trois losanges d'or. — Bourgogne. — *Armorial général de France.*

**CAUCHY.**

**CHAMBELLAN.** Parti d'or et d'azur, à la bande en devise de gueules, brochante sur le tout. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**CHAPELLE (DE LA).** D'azur, à une église ou chapelle d'argent, surmontée de trois roses de même. — La Thaumassière.

**CHARLEMAGNE.** D'or, à l'aigle de sable, chargée d'une fasce en devise de gueules, surchargée de

trois roses d'argent. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**CHATEAUVIEUX (DE).** De gueules, à la face échiquetée d'argent et de sable, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, et, en pointe, d'un taureau d'or. — Armes communiquées.

**CHATRE (DE LA).** De gueules, à la croix ancrée de vair. — La Thaumassière, *Armorial général*, La Chesnaye des Bois, etc.

**CHAUTON.** De sable, au sautoir d'argent. — Guyenne. — *Armorial général de France.*

**CHENU.** D'azur, au chevron d'azur, à trois hures de sanglier, dentées et allumées d'argent, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière; La Chesnaye des Bois; notre *Armorial des alliances* de la famille Tullier.

**CHÈVRE (DU).** De gueules, à l'étoile d'or en abîme, accompagnée de trois coquilles d'argent, 2 et 1; au chef cousu d'azur, chargé d'un aigle naissant d'argent. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière.

**CLAVEAU.** De sable, au chevron d'or, accompagné de trois soucis épanouis de même, tigés et feuillés de sinople. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière; *Armorial général de France.*

**COLASSON.** D'azur, à la rose d'argent, posée au flanc dextre de l'écu, surmontée d'une étoile d'or

- posée au canton dextre du chef et accompagnée de deux autres étoiles de même, posées une à chaque canton de la pointe, et une patte de lion du second émail, posée en fasce, mouvant du flanc senestre de l'écu. — Bourbonnais. — *Armorial du Bourbonnais*, par le comte Georges de Soultrait.
- COLOMBEL (DE)**. D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux colombes affrontées d'argent, et en pointe d'une bisse en fasce du même. — Normandie. — *Armorial général*; La Chesnaye des Bois, Saint-Allais, etc.
- CORDIER DE MONTREUIL**. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent. — *Armorial général de France*, Titres de famille.
- COUGNY (DE)**. D'azur, à trois aigles d'argent, becquées et membrées de gueules. — La Thaumassière.
- COURVOL (DE)**. De gueules, à la croix ancrée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent. — Nivernais. — *Armorial général de France*, le comte de Soultrait.
- CRENDALLE (DE)**. D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, accosté en pointe de deux merlettes du second. — Picardie. — Jouffroy d'Eschavannes.
- CROIX (DE LA)**. D'azur, à la croix pattée, alésée d'or, brisée vers la pointe d'un croissant montant de gueules. — *Privileges de Bourges*.

- CUBEUIL**. De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois gerbes de même. — Armes communiquées.
- CURTEN ou COURTEN (DE)**. De gueules, au monde cerclé et croisé, d'or. — Suisse. — Jouffroy d'Eschavannes, Titres de famille.
- DABERT**. Armes inconnues.
- DAMOIRS**. D'azur, au pélican se perçant la poitrine, ensanglantée de gueules, dans une aire, accostée de deux pélicaneaux, le tout d'argent. — La Thaumassière.
- DESMIER**. Écartelé d'azur et d'argent à quatre fleurs de lys de l'un à l'autre. — Poitou. — La Chesnaye des Bois.
- DODART**. D'azur, au sautoir d'argent, accompagné de quatre besans d'or, posés un dans chaque canton. — Ile de France. — D'Hozier, reg. 1<sup>er</sup>, pag. 194. — *Dictionnaire de la Noblesse*, par Jouffroy d'Eschavannes. — Archives domestiques de M. de Bonnault de Villemenard.
- EGROT**. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes de même. — Orléanais. — Manuscrits du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans, vol. V, f<sup>o</sup> 109.  
Les Egrot du Lude auraient changé les trois aiglettes en trois paons.
- ESCALOPIER (DE L')**. De gueules, à la croix d'or,

cantonée de quatre croissants du même. — La Chesnaye des Bois, Lainé, etc.

**ESTUD** (D<sup>r</sup>) ou **STUD**. Écartelé aux 1 et 4 palé d'or et de sable, et aux 2 et 3 d'or au cœur de gueules. — Originaire de l'Écosse, en Nivernais, Orléanais, Berry. — La Thaumassière, *Armorial général de France*, La Chesnaye des Bois, Manuscrits du chanoine Hubert, Vertot, comte de Soultrait, etc.

**FAUVRE**. D'argent, au chevron de gueules, accompagné de deux croissants de sable en chef et d'un sanglier passant de même en pointe, denté et allumé du premier; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or. — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière, *Armorial général de France*, nos *Essais généalogiques* (famille Gassot.)

**FER** (DE). D'azur, à une sphère d'or. — Paris. — *Armorial général de France*.

**FERMÉ** (DE). D'argent, au lion de sinople; au chef d'azur chargé de trois besans du champ. — Paris. — *Armorial général de France*, nos *Essais généalogiques* sur la famille Gassot.

**FOUCAUD** (DE). De gueules, au lion d'or. — Périgord, Limousin, Guyenne, Berry, Bretagne et Anjou. — Jouffroy d'Eschavannes, Titres de famille.

**FOUCHER DE CAREIL** (DE). De sable, au lion d'argent. — Poitou, Anjou et Bretagne. — *His-*

*toire de Bretagne*, de dom Maurice; *État présent de la Noblesse*, etc.

**FRADET**. D'or, à trois railhons ou fers de dards, de sable 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*.

NOTA. Railhon, en Provence, signifie *contre* ou *soc* de charrue, d'où on pourrait en induire que les Fradets sont originaires de cette province.

**FRANCIÈRES** (DE). D'argent, à la bande de sable. — Beauvoisis, Romorantin. — Manuscrits du chanoine Hubert, nos *Essais généalogiques* (famille Tullier).

**FRANQUEVILLE** (DE). D'azur, au lambel à trois pendants d'argent en chef, et à l'étoile de même en pointe. — Armes communiquées.

**GALLUS**. D'azur, au chevron contr'écoté d'or, accompagné de trois besans d'argent. — Blaisois. — Manuscrits du chanoine Hubert.

**GASSOT**. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées du second — *Privilèges de Bourges*, La Thaumassière, *Armorial général*, nos *Essais généalogiques*, où l'histoire de cette maison a été publiée.

**GENTIL** (LE). D'azur, au dragon ailé d'or. — Armes communiquées.

**GIBIEUF**. D'or, à la fasce en devise de sable, soutenue d'un chevron de gueules, à deux cages de sino-

ple en chef, et un trèfle de même en pointe. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière, Armorial général de France, etc.*

**GIBOT.** D'argent, au léopard de sable. — Anjou. — Jouffroy d'Eschavannes, notre Armorial des alliances de la famille Gassot.

**GOUAULT.** D'azur, à la croix alésée d'or. — Orléanais. — Manuscrits du chanoine Hubert.

**GOUGNON.** D'azur au poisson, autrement dit goujon, d'argent en fasce, accompagné de trois étoiles de huit rais d'or, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière. Armorial général de France.*

**GRAND (LE).** D'azur, au sautoir écoté d'or; au chef dentelé de même. — Manuscrits du chanoine Hubert.

**GRENET.** De sinople, à un épi de blé d'or. — Provence. — *Armorial général de France.*

Les Grenet de Blérancourt portent d'azur à trois gerbes de blé d'or. — Armes communiquées.

**GRIFFON D'OFFROY.** De gueules, au griffon ailé d'or. — Picardie. — *Armorial général. Borel d'Hauterive.*

**HAYE (DE LA).** Contre-chevronné d'or et de gueules de huit pièces, à chaque rang de l'un à l'autre. — Paris. — *Dictionnaire héraldique, par Gastelier de La Tour.*

**HALLOT (DE).** D'argent, à deux fasces de sable, et trois annelets de même, en chef. — Beauce, Orléanais. — Manuscrits du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans.

**HAMEL DE FOUGEROUX (DU).** D'azur, à trois gestes passantes d'argent. — Armes communiquées.

**HEMETOUT.** Armes inconnues.

**HUART.** D'azur, à six coquilles d'huîtres d'argent, posées 3, 2 et 1, et au chef ondé de même. — Berry. — *Armorial général de France.*

**HUAULT.** De gueules, à trois roses d'argent, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière.*

**HURTREL D'ARBOVAL.** D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois tours du même, maçonnées de sable. — Armes communiquées.

**JACQUET.** D'or, à deux barres de sable et deux pals d'argent brochant sur le tout. — *Armorial général de France. (Gén. de Bourges.)*

**JAHAN DE BELLEVILLE.** D'argent, à trois serpents noués et superposés d'azur; au chef de même, chargés de trois merlettes d'or. (?) — Armes communiquées.

**JAUPITRE.** D'azur, au coq hardi, membré, bequé, barbé et crété d'or, couronné de même, élevé sur une terrasse de sinople. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière, etc.*

**JOUBERT.** D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or, 2 et 1; au chef de même. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière.*

**LABBE.** D'argent, à trois fasces de gueules, au lion d'or, armé et lampassé du second, couronné d'or, brochant sur le tout. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière, etc.*

**LAMOIGNON.** D'argent, à trois pièces d'hermines de sable, 2 et 1; alias d'argent à trois lacs d'amour de sable. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière.*

**LAVIT DE CLAUSEL.** D'or, au chevron de gueules, chargé d'un besan du champ, accompagné en pointe d'un cep de vigne de sinople, fruité de sable; au chef de gueules chargé de trois larmes d'argent. — Provence. — *Armorial général.*

En provençal, *Lavit* veut dire vigne (*vitis*).

**LEFER.** D'argent, à trois coqs de gueules 2 et 1. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière; Histoire du Berry, par Pallet; Archives de la Noblesse, par Lainé, etc.*

**LÈVEILLÉ.** D'azur, à la grue en sentinelle (c'est-à-dire tenant en sa patte une pierre) d'argent, à trois étoiles de même en chef, au croissant aussi d'argent en pointe. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière; nos Essais généalogiques (TULLIER.)*

**LHERMITE (DE).** Parti au 1<sup>er</sup> de sinople, au pâtenôtre d'or, mis en chevron, enfilé et huppé du même, accompagné de trois quintefeuilles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe; au 2<sup>e</sup> d'argent à trois chevrons de gueules; au chef de Jérusalem. — Lhermite de Soulier, le Père Anselme, etc.

**LOURY DU PUY.**

**LOYNES DU HOULLEY (DE).** D'azur, à trois molettes d'argent, posées 2 et 1, de cinq, six et sept pointes. — Armes communiquées.

**MACÉ.** D'azur, à deux lions affrontés d'or, armés et lampassés de gueules, entresupportant trois masses en tierçoir d'argent, au croissant montant de même en pointe. — *Privilèges de Bourges.*

**MAILLE (DE LA).** D'argent, à deux pals d'azur et deux bandes d'or brochant sur le tout. — *Armorial général de France (Bourges).*

**MALERTIN.** Armes inconnues.

**MARCHANT.** De sinople, chappé d'azur, accompagné de deux faucons affrontés d'argent en chef, et d'un poids de marc d'or en pointe. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière.*

**MARCHE (DE LA).** D'argent, à la bordure de gueules, au chef de même. — Bas-Berry. — La Thaumassière.

**MARION.** D'azur, au croissant d'or, surmonté d'une étoile de même. — Paris. — *Armorial général de France.*

**MARTIN DE MAROLLES.** D'argent, à trois fasces ondées d'azur. — Saint-Allais, La Chesnaye des Bois, nos *Essais généalogiques* (Gassot).

**MASCLARY (DE).** D'azur, au chevron d'argent, accompagné d'un soleil d'or en chef, et d'un souci feuillé et tigé de même en pointe. — Languedoc. — Armes communiquées.

Jouffroy d'Eschavannes remplace le souci par un héliotrope.

**MAUGIS.** D'azur, à l'arbre de cinq racines d'or. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière.*

**MAULDE (DE).** D'or, à la bande de sable, frettée d'argent. — Picardie. — *Armorial général de France.*

**MENOU (DE).** De gueules, à la bande d'or. — La Thaumassière, La Chesnaye des Bois, *Armorial général, etc., Dictionnaire héraldique* de Gastelier de La Tour, Dom Anselme, le Père Ménétrier, etc., etc.

**MICOLON DE GUÉRINES.** D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une merlette de même. — *Archives de la Noblesse*, par Lainé.

**MILLET.** D'azur, à l'aigle d'or, au chef cousu de

gueules, chargé de trois étoiles d'argent. — *Privilèges de Bourges, La Thaumassière.*

**MONCEAU (DU).** De gueules, à six annelets d'or, 2 et 1. — Aliàs : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de six annelets d'or, 2 et 1; à la bordure engrelée de même. — Beauce et Champagne. — Manuscrit du chanoine Hubert, à la bibliothèque d'Orléans; *Recherches sur la Noblesse de Champagne*, par Caumartin; *Histoire de Berry*, par Pallet, etc.

**MONGIN (DE).** D'azur, à deux croissants d'argent posés en fasce. — Armes communiquées.

**MONICAULT.** D'argent, à deux palmes de sinople passées en sautoir, cantonnées de quatre visages de léopard de gueules. — La Thaumassière; nos *Essais généalogiques* (Tullier).

**MOREAU.** D'azur, au dauphin d'argent, lorré de gueules, accompagné de deux roses et de deux étoiles du second, posées aux quatre quartiers de l'écu, les deux roses aux 1<sup>er</sup> et dernier, les deux étoiles aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. — La Thaumassière.

**MORIN (DE).** Parti contrefascé d'argent et d'azur de huit pièces. — Armes communiquées.

**MONTSAULNIN (DE).** De gueules, à trois léopards d'or couronnés, l'un sur l'autre. — Bourgogne, Nivernais, Berry. — La Thaumassière, le comte de Soulltrait.

**NEUCHÈSE** ou **NUCHÈSE** (DE). D'azur, à neuf molettes d'argent, en bannière. — La Thaumassière. *Histoire de Malte*, par Vertot.

**NOBLET**. De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une gerbe de même. — D'Hozier, Vertot.

**NOIRON**. De.... au lion rampant de... au chef de... — Archives du Cher (testament de Charles Noiron).

**PAILLASSON**. De., à trois épis de blé, tiges et feuilles de., celui du milieu surmonté d'un croissant de...; au chef de..., chargé de trois étoiles de... — Archives du Cher (testament de Claude Paillasson, seigneur de Théry).

**PALLU** (DE LA). D'azur, à une croix d'Hermines. — (Ile de France). — *Armorial général, histoire de Malte*, par Vertot.

Une branche puinée, dite de Varambon, qui nous occupe, établie en Normandie dès le XIV<sup>e</sup> siècle, porte : d'argent, à trois fasces danchées chacune de cinq pointes d'azur, et chaque fasce soutenue de sable. — Saint-Allais.

**PANTIN** DE LA GUÈRE. D'argent, à la croix de sable, cantonnée de quatre molettes d'éperon à cinq rais de gueules. — (Poitou, Anjou, Bretagne). La Chesnaye des Bois, Jouffroy d'Eschavannes, etc.

**PÉRILHAT**. Armes inconnues.

**PERRON**. D'argent, à une croix de sable perronnée de deux marches à chaque extrémité. — *Armorial général de France (Bourges)*.

**PERROT**. D'azur, à la bande d'argent, bordée et engrelée de gueules; parti d'or au perroquet de sinople supporté sur un ballon losangé de gueules et de sinople. — *Armorial général de France (Bourges)*.

**PEYROUX** (DU). De gueules, à trois chevrons d'or, au pal de même brochant sur le tout. — La Thaumassière; *Histoire de Malte*, par Vertot.

**PEZANT**. D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un lion de même. — (Toulouse, Montauban). — *Armorial général*.

**PHÉLIPPES**. Écartelé aux 1 et 4, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois glands et trois olives couplés et liés ensemble de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or; aux 2 et 3, vairé d'argent et d'azur à trois fasces de gueules; sur le tout : de gueules à la croix dentelée d'argent. — (Originaire de Bretagne, à Paris, en Berry et en Champagne). — Waroquier de Combes; *Dictionnaire heraldique*, par Gastelier de la Tour; Archives du Cher.

**PINSSON**. D'azur à trois fusées d'or, 2, 1; au chef échiqueté d'or et de gueules de deux traits. — La Thaumassière.

**POMPERY** (DE). De gueules à trois coquilles d'argent, 2

et 1. — Bretagne. — *Dictionnaire de la noblesse*, par Jouffroy d'Eschavannes.

POMYER (DE). D'argent, au pommier de sinople; au chef d'azur chargé de trois besans d'or. — (Guyenne). — Armes communiquées.

PONNART (DE). D'or, à deux pals d'azur. — Bourbonnais. — *Armorial général*.

PONTON D'AMÉCOURT. De sable, à une fasce oncée d'argent. — Armes communiquées.

POTIN (DE). D'argent, à deux fascas de sable, l'argent chargé de six merlettes du second 3, 2, 1. — Chanoine Hubert, manuscrit à la bibliothèque d'Orléans.

POUPARDIN. D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef et d'un croissant montant de même, surmonté d'un cœur d'or, en pointe; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'or. — La Thaumassière.

RAGUEAU. D'azur, au chevron oncé d'argent, à deux rats passant de sable sur icelui, accompagné de trois étoiles d'argent en chef, et d'une quatrième de même en pointe. — *Privilèges de Bourges*. — La Thaumassière, etc.

RECONVERGNE (DE). — Bourbonnais. — Armes inconnues.

REGNIER. D'or, au palmier arraché de sinople, posé en pal, accosté de deux oiseaux affrontés de

gueules. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière; nos *Essais généalogiques* (Gassot).

RIBAUT DE LAUGARDIÈRE. De gueules, à la fasce d'azur, chargée de trois besans d'or, accompagnée de trois croix ancrées d'argent, deux en chef et une en pointe. — Normandie. — Nobiliaire de cette province; *Armorial général de France*, etc.

ROBIN. Fascé d'or et de gueules et de quatre pièces, l'or chargé de trois merlettes de sable 2 et 1. — *Armorial général de France* (Bourges).

ROCHERON D'AMOY. D'azur, au rocher d'or, surmonté en chef de deux étoiles de même. — Orléanais. — Armes communiquées.

ROHAULT DE FLEURY. D'azur? au chevron d'or, chargé au sommet d'une étoile de gueules, accompagné de trois croissants de même. — Picardie. — Armes communiquées.

ROMANET (DE). D'argent, au chevron de gueules, chargé en chef d'une étoile d'or, surmonté d'un lambel à trois pendants de gueules et accompagné de trois branches de romarin de sinople. — (Poitou, Limousin, Berry).

NOTA. Dans l'église d'Eymoutiers, en Limousin, ces armoiries se voient encore aux vitraux d'une fenêtre.

ROUSSEAU. D'or, à une marque de monnaie de sable, ombrée d'or. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière.

RUELLÉ. D'argent, à trois pins de sinople, chargés chacun de six pommes de pin d'or, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière.

RUINART DE BRIMONT. D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un cœur de même; au chef d'or chargé d'une rose de gueules. — Champagne. — *Armorial général de France*.

SAINT-EXUPERY. Ecartelé aux 1 et 4, d'or au lion de gueules, *qui est de Saint-Exupery*; aux 2 et 3, d'azur à l'épée haute d'argent, garnie d'or, posée en pal, *qui est de Fraisse*. — Limousin. — *Inscriptions historiques des Souverains et autres maisons nobles de toutes les nations*.

SAINT-MARTIN (DE). D'azur, à trois trèfles d'or, à l'épée d'argent posée en bande brochant sur le tout. — Armes communiquées.

SAINT-PÈRE (DE). D'azur, à cinq larmes d'argent posées en sautoir. — *Armorial général de France (Bourges)*.

SAINT-POL. D'argent, au sautoir engrelé de sable. — Beauce. — Chanoine Hubert.

SARRAZIN. D'azur, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles de gueules, à trois croix patées du second 2. 1. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière; nos *Essais généalogiques* (famille Tullier).

SAULTEREAU. Écartelé aux 1 et 4, d'azur, à l'étoile d'argent en abîme, à l'orle de six besants d'or, 3, 2 et 1; aux 2 et 3, de sable au chevron d'or. — *Privilèges de Bourges*; la Thaumassière.

SAUVAT. D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois merlettes de même, deux en chef et une en pointe. — (Ile de France). — *Armorial général*.

SAULZET (OU). D'azur, à trois pigeons d'argent, posés deux et un, et trois mâcles de même en pointe, aussi posées deux et une. — *Armorial de la généralité de Limoges*.

SCORAILLES ou ESCORAILLES. D'azur, à trois bandes d'or. — Originaires de Bourgogne, en Auvergne. — *Armorial général de France; Dictionnaire de la Noblesse*, par La Chesnaye des Bois, etc.

SEURRAT. D'azur, au lion d'or, soutenu d'un chien passant d'argent en pointe, soutenant de sa patte dextre une tour carrée, bretessée de trois pièces de même, maçonnée de sable. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière.

SINSON DE SEVETREVILLE. D'azur, à cinq cloches d'argent, posées 2, 1, 2, bataillées d'or. — (Orléanais). — *Armorial général*.

Ces armes sont gravées sur des pièces de vieille argenterie possédées par Mme Soumard de Villeneuve.

**SOURMARD.** D'azur, à deux épées d'argent posées en sautoir, traversant une aigle de même. — La Thaumassière; nos *Essais généalogiques* (famille Gassot).

**SOURDEAU DE BEAUREGARD.** D'azur, au chevron d'or, à trois étoiles d'argent en chef et au croissant de même en pointe. — Armes communiquées.

**TAILLE (DE LA).** — De sable, au lion d'or, armé et couronné de gueules. — (Orléanais). — Chanoine Hubert.

**THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE.** D'azur, semé de molettes d'or, au lion rampant de même, lampassé de gueules; au chef cousu de ce dernier émail, chargé de trois croissants montant d'argent. — La Thaumassière.

**THEVENET.** D'azur, à une foi de carnation parée d'or et tenant un marteau de même, emmanché d'argent. — *Armorial général de France (Bourges)*.

**THEVENIN.** D'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un cheval gai de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. — *Armorial général de France (Bourges)*.

**THIBOUST.** Écartelé aux 1 et 4, d'argent, à la fasce de sable, chargée de trois glands attachés à leurs coupettes et branchettes d'or, accompagnés de trois feuilles de chêne de sinople, deux en chef et une en pointe, qui est de *Thiboust*;

au 2 d'argent à une anille de moulin de sable qui est de *du Moulin*; au 3 d'or, à deux perroquets de sinople, membrés et becqués de gueules, qui est de *Rusticat*; sur le tout : d'azur, à une étoile cométée d'or, qui est de *Villemer*. — La Thaumassière, Livre noir du sieur de Quantilly aux Archives du Cher sur lequel se trouve un *ex libris* à ses armes.

**THOMAS DES COLOMBIERS.** D'azur, semé de molettes d'or, au lion de même brochant sur le tout. — La Thaumassière.

**THOURY (DE).** D'azur, à un rencontre de cerf d'argent, accompagné en chef de quatre bâtons fleurdelisés d'or en escarboucle, et en pointe de deux fleurs de lys de même. — Nivernais. — *Armorial général de France*, comte de Soultrait.

**TULLES (DE).** D'argent, au pal de gueules, chargé de trois papillons d'argent, mirailés d'azur. — Comtat Venaissin. — *Nobiliaire universel de France*, par Saint-Allais.

**TULLIER.** D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, 2 et 1. — *Privilèges de Bourges*; La Thaumassière; nos *Essais généalogiques* sur cette maison.

**TURGOT.** D'hermine, treillissé de gueules. — Gourdon de Genouillac.

**VANESSE (DE).** Armes inconnues.

**VARENNE (DE LA).** D'azur, à la rose soutenue et feuillée d'argent; au chef d'or, chargé de trois chabots posés en pal. — *Armorial général*; titres de famille.

**VIELLOT.**

**VILLART DE PASSY.**

**WARESQUIEL (DE).** D'argent au chevron de sable. — Flandre. — Armes communiquées.

## TABLE DES NOMS

### CONTENUS

#### DANS LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE BENGY.

Agard . . . . .	17, 28, 41,	42
Alesme d'Aigueperse (d') . . . . .		167
Alix de la Picardière . . . . .		119
Alleaume . . . . .		61
Amignon . . . . .	59,	80
Anjorant . . . . .		25
Argence (d') . . . . .		133
Arnoul . . . . .		32
Aupic . . . . .		87
Bagnat de Presle . . . . .		26
Baguenault de Vieville . . . . .		141
Barathon . . . . .		79
Barbe . . . . .		14
Barré de Saint-Venant . . . . .		139
Barrois . . . . .		23
Bassoncourt (de) . . . . .		25
Baucheron . . . . .		99
Baudouin . . . . .	52,	53

Beauclerc (de) . . . . .	134
Beaucorps-Créquy (de) . . . . .	109
Bedon (Julienne) . . . . .	86
Béguin . . . . .	94
Belloy . . . . .	23
Bernard d'Aubeigné . . . . .	103
Bernard de Montebise . . . . .	117
Berthet . . . . .	75, 78
Berthier de Grandris . . . . .	141
Bertrand (de) . . . . .	12
Bettinger . . . . .	169
Bichier . . . . .	17
Bidault . . . . .	15, 64
Biet . . . . .	74, 145
Bigot . . . . .	15, 48, 67
Billy (de) . . . . .	25
Blanchet . . . . .	46
Blanquet de Rouville (de) . . . . .	135
Blondeau . . . . .	80
Bodin de Boisrenard . . . . .	141
Bonald (de) . . . . .	113
Bondor . . . . .	40
Bonnault (de) . . . . .	23, 25, 145
Bonneau du Martray . . . . .	151
Bonnet . . . . .	75
Bonneval (de) . . . . .	123
Bonninière de Beaumont (de la) . . . . .	142
Bosquillon d'Aubercourt . . . . .	147
Boucher (de) . . . . .	27
Bouer . . . . .	11, 43
Bouffet . . . . .	41
Bouguier . . . . .	17
Bouladier . . . . .	98

Bourdaloue . . . . .	67
Bourgogne (de) . . . . .	110
Braud de la Brousse . . . . .	153
Brichauteau de Nangis (de) . . . . .	95
Brielles (de) . . . . .	59, 63
Briey (de) . . . . .	126
Brisacier . . . . .	19
Brissac (de) . . . . .	123
Brisson de Plagny . . . . .	108
Bruère . . . . .	87
Bugy . . . . .	31
Buisseret (de) . . . . .	124
Burlet . . . . .	23
Buïs d'Hollebeke (de) . . . . .	27
Buzacy de Puvant (de) . . . . .	127
Cambis (de) . . . . .	170
Carré . . . . .	97
Carrelot . . . . .	45
Carteron (du) . . . . .	97
Catherinot . . . . .	44, 100
Cauchy . . . . .	134
Cerny de Lespinay (de) . . . . .	103
Chabert de Fontville . . . . .	98
Chambellan . . . . .	12
Chapelain de Fontenailles . . . . .	24
Chapelle (de la) . . . . .	62
Charlemagne . . . . .	12, 13
Chateaufeur . . . . .	70
Châtre (de la) . . . . .	95, 100, 108, 143
Chaussée (de la) . . . . .	110
Chauton . . . . .	35
Chenu . . . . .	64, 71
Claveau . . . . .	12, 73

Colas des Francs . . . . .	100
Colasson . . . . .	9
Collin de la Minière . . . . .	103
Colombel (de) . . . . .	123
Cordier de Montreuil . . . . .	125
Cormier . . . . .	94
Coste (de la) . . . . .	96
Couasnon . . . . .	101
Couigny (de) . . . . .	143
Courvol (de) . . . . .	26, 139
Cousin . . . . .	9, 40
Crendalle (de) . . . . .	132
Croix (de la) . . . . .	11
Crublier . . . . .	101
Cubeuil . . . . .	133
Curten (de) . . . . .	130
Dabert . . . . .	64
Damours . . . . .	59, 99
Darmand de Chateauxvieux . . . . .	169
Denis . . . . .	23
Desmier de Chénon . . . . .	111
Divoy . . . . .	44
Dodart . . . . .	22
Drognat . . . . .	98
Duchèvre . . . . .	13
Dureclaux de la Vallette . . . . .	24
Egrot du Lude . . . . .	133
Escalopier (de L') . . . . .	122
Escorailles (d') . . . . .	24, 27
Estud (d') . . . . .	120
Fauvre . . . . .	13, 18, 27, 72, 83
Fer (de) . . . . .	24, 27
Fermé (de) . . . . .	147

Fortia (de) . . . . .	69
Foucauld . . . . .	51
Foucauld (de) . . . . .	167
Foucher de Careil (de) . . . . .	26
Fradet . . . . .	15, 44, 48
Français de Boigisson (de) . . . . .	100
Francières (de) . . . . .	40
Frémoyot . . . . .	154
Gallois . . . . .	100
Gallus . . . . .	47
Gangneron . . . . .	115, 116
Gassot . . . . .	28, 41, 49, 100, 108, 117, 147
Gaudard . . . . .	98
Gaudon . . . . .	72, 73, 78
Gendarmes (de) . . . . .	81
Gibieuf . . . . .	36, 38, 39, 48
Gibot . . . . .	63
Girard . . . . .	102
Goazre de Toulgoët (Le) . . . . .	25
Gouault . . . . .	16, 17
Gougnon . . . . .	41, 61, 62, 66, 86
Grangier . . . . .	26
Grenet-Blérancourt (de) . . . . .	164
Griffon d'Offoy . . . . .	147
Grimouard . . . . .	112
Guimbault . . . . .	98
Guyard . . . . .	79
Hallot (de) . . . . .	133, 161
Hamel de Fougeroux (du) . . . . .	169
Haye (de la) . . . . .	132
Hemetout . . . . .	71
Heurtault de Lammerville . . . . .	102
Huart . . . . .	49

Huault . . . . .	10
Hurtel d'Arboval . . . . .	133
Jacquemet . . . . .	99
Jacquet . . . . .	10
Jacquinet . . . . .	152
Jahan de Belleville . . . . .	133
Jaupitre . . . . .	82
Joubert . . . . .	60
Labbe . . . . .	50, 51, 83, 135, 148
Labrosse d'Amicourt . . . . .	104
Lambel (de) . . . . .	154
Lamoignon . . . . .	10
Lassay de Marron . . . . .	102
Lavit de Clausel . . . . .	136
Lebegue . . . . .	44, 53, 86
Ledoux . . . . .	101
Lefebvre . . . . .	74
Lefer . . . . .	67
Legrand de Meilleraie . . . . .	33, 34, 38
Léveillé . . . . .	16
Lhermite (de) . . . . .	149
Loury du Puy . . . . .	141
Loynes du Houley (de) . . . . .	141
Macé . . . . .	15, 17, 38, 50
Maille (de la) . . . . .	70
Malertin . . . . .	30
Marchant . . . . .	40, 58, 80
Marche (de la) . . . . .	168
Margat (de) . . . . .	87
Marie . . . . .	169
Marion . . . . .	48
Marlière (de la) . . . . .	169
Martin de Marolles . . . . .	103, 107, 168

Maslary (de) . . . . .	163
Mangin d'Ouince . . . . .	104
Maugis . . . . .	44
Maulde-Hosdan (de) . . . . .	123
Menou (de) . . . . .	19, 24
Merigot . . . . .	95
Micolon de Guerines . . . . .	124
Millet . . . . .	18
Monceau (du) . . . . .	68
Monestay (de) . . . . .	99
Mongin (de) . . . . .	134
Monicault . . . . .	9, 96
Montsauvin (de) . . . . .	148
Moreau . . . . .	50, 95, 107
Moreau des Breux . . . . .	101
Morin (de) . . . . .	134
Mosnier . . . . .	93
Niquet . . . . .	63
Noblet . . . . .	32
Noiron . . . . .	64
Normand (Le) . . . . .	99
Nuchèze (de) . . . . .	153
Paillasson . . . . .	62
Pallu (de La) . . . . .	124
Pantin de la Guère . . . . .	119
Paulin . . . . .	17
Périlhat . . . . .	9
Perron . . . . .	9
Perrot . . . . .	12
Peyroux (du) . . . . .	168
Pezant . . . . .	70
Phélippe . . . . .	32
Picart (Le) . . . . .	23

Pinsson . . . . .	57
Pompery (de) . . . . .	130
Pomyers (de) . . . . .	131
Ponnard (de) . . . . .	20
Ponton d'Amécourt (de) . . . . .	165
Potin (de) . . . . .	85
Poupardin . . . . .	60
Pré de Saint-Maur (du) . . . . .	26
Raguau . . . . .	76
Reconvergne (de) . . . . .	45
Regnier . . . . .	18, 73
Ribault de Laugardière . . . . .	168
Rivière (de) . . . . .	99
Robin . . . . .	70
Rocheron d'Amoy . . . . .	134, 140
Rohault de Fleury . . . . .	135, 139
Romanet (de) . . . . .	149
Rousseau . . . . .	66
Roy de Buxières (Le) . . . . .	25
Royon-Varenes . . . . .	101
Ruellé . . . . .	45
Ruinart de Brimond . . . . .	162
Sacriste . . . . .	131
Saint-Exupery (de) . . . . .	164
Saint-Martin (de) . . . . .	111
Saint-Père . . . . .	16, 73
Saint-Pol (de) . . . . .	134
Sampigny (de) . . . . .	170
Sarrazin . . . . .	10
Saulzet de Souchère (du) . . . . .	124
Sauvat . . . . .	12
Serra . . . . .	25
Seurrat de Morett . . . . .	140

Sinson de Sévêreville . . . . .	94, 100
Soumard . . . . .	93, 108
Sourdeau de Beauregard . . . . .	140
Tabouet . . . . .	95
Tailhandier du Plaix . . . . .	27
Taille (de La) . . . . .	169
Thaumas de La Thaumassière . . . . .	70
Thevenet . . . . .	30
Thevenin . . . . .	107
Thiboust . . . . .	15
Thomas des Colombiers . . . . .	42, 77, 109
Thoury . . . . .	139
Tondu . . . . .	95
Trioudet . . . . .	46
Trimond (de) . . . . .	26
Tulle (de) . . . . .	120
Tullier . . . . .	39
Turgot . . . . .	162
Turpin . . . . .	25
Vaillant du Chastelet . . . . .	111
Vanesse (de) . . . . .	19
Vannier . . . . .	27
Varenne (de la) . . . . .	66, 81, 102
Vetus . . . . .	68
Viellot . . . . .	123
Vignolles (de) . . . . .	68
Villart de Passy . . . . .	33
Villeneuve-Tourette (de) . . . . .	25
Waresquiel (de) . . . . .	135

## TABLE DES MATIÈRES

---

Préambule. . . . .	2
Branche aînée (éteinte). . . . .	3
Généalogie de la famille Dodart (notes). . . . .	22
Branche de Puyvallée. . . . .	54
Notice généalogique sur la famille Soumard. . . . .	93
Notes historiques sur la maison de Montreuil. . . . .	126
Branche des Porches. . . . .	142
Notes historiques sur la maison de Lhermite. . . . .	149
Pièces justificatives (Arrêt du Parlement qui condamne Julienne Bedon à être brûlée vive). . . . .	173
Armorial des alliances. . . . .	179
Table des noms contenus dans cette généalogie. . . . .	107